

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

3 MARS 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 3 mars 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 3 février 2014
5. Acceptation des dépenses
6. Northland Power – Projet éolien communautaire
7. Répartition du Fonds de visibilité Éolien 2014
 - a. Fonds Northland Power
 - b. Fonds Cartier
8. Hydro-Québec – Inauguration des travaux / Patinoire Mont-Louis
9. Administration portuaire de Mont-Louis – Représentant municipal
10. Garderie Royaume de Daisy
11. URLS – Campagne de membership 2014-2015
12. Demandes diverses :
 - a. Loisirs Gros-Morne – Subvention annuelle
 - b. Comité de Développement – Moulin à farine
 - c. Vente des 74 journaux du groupe Quebecor au Groupe Transcontinental
 - d. Comité de Développement -325^e Anniversaire de Mont-Louis
13. Période de questions
14. Levée de la session

031-03-2014 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point « Demandes diverses » demeure ouvert.
Proposition adoptée.

032-03-2014 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :

Séance ordinaire du 3 février 2014

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 3 février 2014 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

033-03-2014 ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Comptes à payer, pour un total général de | 46 876.86 \$ |
| ✓ Comptes payés, pour un total général de | 20 126.27 \$ |
| ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de | 23 782.66 \$ |

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

034-03-2014

NORTHLAND POWER – PROJET ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le 18 décembre 2013 Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres numéro A/O 2013-01 (l'« **A/O 2013-01** ») visant l'achat d'un bloc d'énergie éolienne produit au Québec à partir d'une quantité visée de 450 mégawatts, composée de 300 mégawatts issus de projets provenant du Bas-Saint-Laurent ou de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de 150 mégawatts issus de projets provenant de l'ensemble du Québec raccordés au réseau principal d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que Énergie Northland Power Québec S.E.C. (« **Northland** ») souhaite déposer une soumission en réponse à l'A/O 2013-01 (« la **Soumission** ») pour la construction et l'exploitation d'un projet de parc éolien de **75 MW** dans la **Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis** et les environs (le « **Projet Communautaire** »);

CONSIDÉRANT que l'A/O 2013-01 exige que le Projet Communautaire soit reconnu par une résolution adoptée à cet effet par toute municipalité régionale de comté et par toute municipalité locale où se situe ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître officiellement le Projet Communautaire aux fins de la Soumission;

En conséquence de ce qui précède,
il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé par Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis :

- a) Déclare que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- b) Reconnaît formellement, par les présentes, le Projet Communautaire à être déposé par Northland Power sur le territoire de la Municipalité et les environs;

Proposition adoptée.

035-03-2014

FONDS DE VISIBILITÉ – NORTHLAND POWER

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté, de la municipalité et du promoteur a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) qui est de **29 900 \$** pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE 16 projets ont été présentés par les organismes du milieu et que 13 projets ont été retenus ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Diane Dupuis,
appuyée par Marc Boucher,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 27 février 2014 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Northland Power (Mont-Louis éoliennes S.E.C.) et se décrit comme suit :

RÉSUMÉ

Parc & Mer Mont-Louis	3 000 \$
Coopérative de solidarité nautique	1 500 \$
Association des pompiers Volontaires	2590 \$
OBNL Nouvelle-Gaule	1276 \$
Cercle des Fermières	5 000 \$
CACI	850 \$
Maison l'Essentielle	1 500 \$
Club VTT Les 2 phares	1 550 \$
Sports & Loisirs Gros-Morne	1 500 \$
Fabrique Gros-Morne	2 500 \$
Loisirs Ruisseau des Olives	1 500 \$
Fondation CSSS Haute-Gaspésie	5 000 \$

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Northland Power.

Proposition adoptée.

036-03-2014

FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER

CONSIDÉRANT QU'un comité dûment formé de représentants de la communauté et de la municipalité a été mis en place pour analyser les projets annuels du « Fonds de visibilité » de Cartier Énergie éolienne qui est **de 14 896 \$** pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE 19 projets ont été présentés par les organismes du milieu et 18 projets ont été retenus (parties 1 et 2) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Laflamme,
appuyé par Germain Émond,
et résolu à l'unanimité :

QUE les membres présents du conseil entérinent le choix effectué le 27 février 2014 par le comité d'analyse des projets annuels du Fonds de visibilité de Cartier Énergie éolienne et se décrit comme suit :

	Sommes allouées	
	Partie 1	Partie 2
Comité de Développement St-Maxime-du-Mt-Louis	300	1 500
La Machine à Truc	150	1 000
URLS –Secondaire en spectacle	50	
Association Chasse & Pêche	100	
Club Lions Mont-Louis	300	
Fondation CSSS Haute-Gaspésie		1 000
Association Pompiers Volontaires		1 000
Fabrique Gros-Morne		1 000
O.B.N.L. Nouvelle-Gaule		1 000
Administration portuaire Mont-Louis		500
Cercle des Fermières	150	1 896
Parc & Mer Mont-Louis		1 000
Maison l'Essentielle		1 000
Club Quad Les deux Phares	100	
Loisirs Ruisseau des Olives inc	100	1 000
Coopérative de solidarité nautique Mont-Louis	100	500
Sports et Loisirs Gros-Morne		1 000
Cadets 3030 de Gros-Morne	150	
	<u>1 500 \$</u>	<u>13 396 \$</u>

Le versement de l'aide financière sera confirmé par les représentants de Cartier Énergie Éolienne.

Proposition adoptée.

037-03-2014

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONT-LOUIS – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Marc Boucher au poste de représentant auprès du Conseil d'administration de l'Administration portuaire de Mont-Louis.

Proposition adoptée

038-03-2014

GARDERIE AU ROYAUME DE DAISY – DEMANDE DE PROJET D'ENTENTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a donné son appui à Madame Raymonde Blanchard pour la réalisation d'un service de garderie pour animaux domestiques.

ATTENDU QUE la Municipalité considère que ce projet comble un besoin auprès des propriétaires d'animaux domestiques du territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité donne priorité à l'utilisation des services offerts par les gens d'affaires de son territoire en autant que le tarif est concurrentiel;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à considérer les services offerts par Garderie au Royaume de Daisy lorsque nécessaire.

Proposition adoptée.

039-03-2014

URLS – COTISATION 2014-2015

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis renouvelle sa cotisation annuelle auprès de L'Unité régionale loisir et sport Gaspésie--Iles-de-la-Madeleine pour l'année 2014-2015 au montant de 100 \$.

QUE Renaud Robinson et Diane Dupuis soit nommé délégué de la Municipalité à l'assemblée générale.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (poste 02 13000 494).

Proposition adoptée

SUBVENTION 2014 - SPORTS & LOISIRS GROS-MORNE INC.

Le conseiller Renaud Robinson déclare être secrétaire-trésorier de l'organisme et déclare un conflit de rôle. Il se retire des délibérations sur ce dossier.

040-03-20014

SUBVENTION 2014 - SPORTS & LOISIRS GROS-MORNE INC.

Considérant qu'un budget de 6000 \$ a été inscrit aux prévisions budgétaires 2014 au bénéfice de Sports & Loisirs Gros-Morne inc. ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise le versement d'une aide financière de 6000 \$ à l'organisme Sports & Loisirs Gros-Morne inc. répartie en deux versements et remis à part égale en mars et octobre 2014.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution (poste 02 70290 970).

Proposition adoptée

041-03-2014

VENTE DES 74 JOURNAUX DU GROUPE QUEBECOR AU GROUPE TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT que la vente des 74 journaux du Groupe Quebecor au Groupe Transcontinental peut entraîner la disparition de l'hebdomadaire de la MRC de La Haute-Gaspésie impliqué dans cette transaction, soit le journal Le Riverain;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC estime qu'il y a un risque évident de voir la disparition de ce journal qui est une véritable vitrine de notre réalité sociale, économique et culturelle;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et les citoyens de la MRC ont à cœur le maintien du seul média écrit d'information local directement relié à notre réalité;

CONSIDÉRANT que tout comme l'accès à de l'éducation de qualité, l'accès à un média d'information s'inscrit dans les principes de développement durable et d'occupation dynamique de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le journal Le Riverain compte plusieurs employés, tous résidents de la MRC;

CONSIDÉRANT que la fusion d'entreprise rime trop souvent avec la disparition des entités locales au profit d'agglomérations plus urbaines;

CONSIDÉRANT le déficit commercial anticipé advenant un regroupement des journaux locaux de Matane, Amqui et la Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Dupuis,
Appuyé de Marc Boucher,
et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis souhaite que Transcontinental :

- ✓ s'engage officiellement à maintenir en opération ces médias récemment acquis en Gaspésie, et plus particulièrement en Haute-Gaspésie;
- ✓ s'engage également à maintenir tous les emplois existants

042-03-2014

CDSMML – 325^e ANNIVERSAIRE DE MONT-LOUIS

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a délégué au CDSMML la préparation des activités du 325^e Anniversaire de Mont-Louis ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie la demande de financement au Pacte rural à être déposé par le CDSMML dans le cadre de la tenue des activités du 325^e Anniversaire de Mont-Louis ;

QUE le projet soit déposé en copie conforme à la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

043-03-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Germain Émond, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.